



Groupe de travail  
des Référents accessibilité des villes inclusives  
(GT-Ravi)

7èmes ateliers participatifs annuels  
En ligne, les 5 et 6 novembre 2020



**Synthèse de la séance plénière  
de restitution des travaux en ateliers**

Animation / Rédaction : Laurent Saby (Cerema, Territoires et ville)

Les 5 et 6 novembre 2020, se sont tenus en ligne les septièmes ateliers participatifs annuels organisés dans le cadre du Groupe de travail des Référents accessibilité des villes inclusives (GT-Ravi) qu'anime le Cerema. Le GT-Ravi est un réseau thématique national, dont les travaux sont ouverts à tous les référents accessibilité des services des collectivités françaises<sup>1</sup> et mis à disposition de tous sur [cerema.fr](http://cerema.fr). L'objectif est de permettre l'échange entre les agents des services techniques des collectivités et les experts du Cerema sur des sujets techniques encore non stabilisés afin d'aider à la mise en œuvre de la politique publique d'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de ces ateliers 2020, quatre sessions de travail à distance ont permis à 45 personnes représentant 20 collectivités<sup>2</sup>, et 5 directions du Cerema<sup>3</sup> d'échanger sur leurs pratiques et réflexions respectives, puis de produire des éléments sur des sujets qui avaient été co-construits et co-optés en amont. Tous les participants avaient été sélectionnés sur la base de leur réponse à un appel à contributions lancé par le Cerema avant l'été<sup>4</sup>.

Quatre ateliers, animés chacun par un trinôme associant collectivités et Cerema, ont ainsi travaillé en parallèle sur :

- A - Urbanisme tactique et accessibilité

*Co-animation : Fabrice Lopez (Aix Marseille Métropole), Sandrine Dizier & Bertrand Deboudt (Cerema)*

- B - Accessibilité des établissements scolaires

*Co-animation : Virginie Zewe (ville de Metz), Sébastien Froment & Angélique Mathieu (Cerema)*

- C - Destination Pour tous

*Co-animation : Maxime Arcal (ville de Toulouse) & Emmanuelle Sename (C.U. Dunkerque), Emma Stephan (Cerema)*

- D - Accessibilité numérique

*Co-animation : Hervé Buissier (Grenoble Alpes métropole), Sandrine Keyling & Vincent Redon (Cerema)*

A l'issue de ces travaux, une séance plénière, présidée par **Brigitte Thorin, déléguée ministérielle à l'accessibilité (DMA)**, a permis de partager les points saillants et principaux enseignements de chacun des quatre ateliers et d'envisager des perspectives possibles. La présente synthèse reprend les principaux points évoqués lors de cette séance plénière. Les comptes rendus détaillés ainsi que les livrables de chaque groupe pourront être consultés pour plus de détails sur chaque sujet traité.

Les travaux de l'**atelier consacré à l'urbanisme tactique** se sont consacrés à ce sujet « à la mode » mais aux contours encore un peu flous. Les projets qui en relèvent sont temporaires, locaux et facilement réversibles. Ils se situent en dehors des processus de projet habituels, avec une vocation temporaire, ce qui conduit à une gestion en « mode dégradé » dans lequel l'accessibilité risque bien souvent d'être oubliée ou mise à mal.

Le livrable entend donc proposer **des éléments de méthode pour assurer l'accessibilité tout au long de ces projets**. Les **points de vigilance** identifiés, et abondamment documentés à l'aide de photos prises sur le terrain par les collectivités contributrices, relèvent de la signalétique verticale, la signalétique au sol, la continuité des itinéraires, la clarification et la sécurisation des entrées / sorties

---

<sup>1</sup> Sur simple inscription sur : <http://tinyurl.com/cerema-vat>

<sup>2</sup> Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville d'Angers, Communauté de communes La Domitienne, Communauté Urbaine de Dunkerque, Grenoble Alpes Métropole, Lorient Agglomération, Métropole de Lyon, Ville de Mauguio Carnon, Nantes Métropole et ville de Nantes, Ville de La Roche-sur-Yon, Métropole Rouen Normandie et Ville de Rouen, Ville de Metz, Ville de Paris, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Toulouse Métropole et Ville de Toulouse, Ville de Villeneuve d'Ascq, Ville de Villeurbanne

<sup>3</sup> Centre-Est, Hauts-de-France, Sud Ouest, Méditerranée, Territoires et ville

<sup>4</sup> Pour plus de détail sur l'organisation de cet atelier annuel et sur les productions des années antérieures, voir :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/actes-premiers-ateliers-techniques-annuels-cerema>

des espaces, la gestion des conflits d'usage (piétons / vélos, terrasses, ...), le confort des itinéraires (absence de mobiliers d'assise, ...). A ces points s'ajoutent le besoin de prévoir des dispositifs de communication et d'information mais aussi d'évaluation de ces projets, en intégrant l'accessibilité.

Pour l'**atelier sur les établissements scolaires**, la question formulée était : « à mi-parcours de l'Ad'AP, quels retours d'expériences sur la stratégie d'action et sur les travaux de mise en accessibilité peuvent optimiser et faciliter la mise en œuvre de l'Ad'AP sur les établissements scolaires ? ».

Deux livrables ont été travaillés : l'un consacré à la stratégie patrimoniale de mise en accessibilité des établissements scolaires d'une collectivité et l'autre sur les « bonnes » et « fausses bonnes » pratiques en matière de travaux de mise en accessibilité.

**Sur la stratégie, un travail sur les critères de priorisation des établissements scolaires** a été mené et a fait ressortir une douzaine de critères dont les 3 principaux sont : la logique géographique (un groupe scolaire accessible par zone ou quartier), la cohérence des usages centrée autour du parcours de l'enfant et la mutualisation des travaux avec d'autres thématiques que l'accessibilité. **Une cartographie des acteurs à associer par le référent de l'Ad'AP** et du type de relation qu'il entretient avec ceux-ci a également été élaborée.

**Sur les travaux, des bonnes (et moins bonnes) pratiques ont été capitalisées** parmi les expériences des collectivités contributrices, en raisonnant sur les différentes fonctions et espaces d'un établissement scolaire.

L'**atelier dédié à la marque d'Etat « Destination pour tous »** a regroupé 4 collectivités de tailles différentes et se trouvant à des stades diversifiés de la démarche (une qui rédige son dossier, une qui prépare son oral et deux qui sont déjà labellisées). Mais les participants ont convergé quant aux besoins pour aider les territoires à entrer dans cette démarche.

Le livrable détaille ainsi les **ressources disponibles, les points de vigilance et le temps (ou le budget) nécessaire** à consacrer à la démarche, tout au long des **trois grandes phases** :

1. « avant de se lancer » : en identifiant les bonnes questions à se poser ;
2. « pendant le montage du dossier de candidature » : tant sur les aspects organisationnels que des compétences à réunir ;
3. « après obtention de la marque » : pour promouvoir et faire vivre la démarche pendant 5 ans, avant d'obtenir son renouvellement.

L'atelier aura ainsi permis de mutualiser des ressources à mettre à disposition de toute collectivité désireuse d'entrer dans la démarche, de tirer des enseignements des retours d'expériences des collectivités participantes et d'identifier des pistes de travail en commun pour le futur.

L'**atelier consacré à l'accessibilité numérique** a fait le constat que malgré de nombreuses recommandations et une obligation réglementaire, les sites web des pouvoirs publics restent trop peu accessibles à ce jour. Aussi, les participants à cet atelier, de profils très divers (développeur, webmestre ou référent accessibilité), se sont-ils demandés : comment rendre un projet numérique accessible et quels bénéfices cette démarche peut-elle apporter ? **Le livrable liste les points d'attention à prendre en compte tout au long du cycle de vie d'un projet et propose une démarche pour réfléchir à l'amélioration de l'accessibilité d'un site existant.** S'il fallait en retenir trois idées principales :

- il faut veiller à l'accessibilité tout au long du cycle de vie du projet (réflexion amont, réalisation mais aussi production des contenus, maintenance, mises à jour, ...)
- l'accessibilité concerne tous les acteurs d'un projet numérique, ce qui nécessite des efforts importants de formation et de sensibilisation, tant en interne que chez les prestataires, et de montage et animation d'une équipe pluri-disciplinaire ;
- l'accessibilité des sites web est bénéfique pour tous, que l'on pense à l'inclusion de tous les utilisateurs (qu'ils soient porteurs d'un handicap, âgés, peu à l'aise avec la langue ou avec le numérique, ...) mais aussi au meilleur référencement desdits sites par les moteurs de recherche.

Après ces quatre restitutions, la **Déléguée ministérielle à l'accessibilité** a fait le bilan des enseignements des ateliers 2020 et les a commentés. Elle a notamment pointé combien les quatre sujets retenus, et les travaux menés sur chacun, placent **l'usage au centre des réflexions et des démarches**.

Pour réussir un aménagement d'urbanisme tactique, il est d'abord nécessaire de remettre les usages au centre des projets. La logique de co-construction avec tous les usagers est donc primordiale pour assurer la continuité des parcours, quel que soit le mode de déplacement. De même, l'évaluation est la clef pour apprendre de nos erreurs.

L'école inclusive est un enjeu fondamental car l'école forme les citoyens et construit la société de demain. L'école de la république se doit donc d'être inclusive. Le recensement de bonnes pratiques réalisé dans l'atelier fait du bien car il démontre que l'on peut proposer des aménagements accessibles qui soient également beaux. Il est important que les écoles ne ressemblent pas à des hôpitaux ... et on a vu ici que c'était possible ! Cet atelier a également démontré l'intérêt du dispositif des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui intègre la notion de bilan à mi-parcours. Enfin, cet atelier a mis en évidence l'importance de placer l'humain, et donc – là encore – les usages, au centre des réflexions : l'accessibilité ne doit pas être traitée comme une contrainte réglementaire mais bien comme une clef pour assurer la meilleure qualité d'usage possible.

Usage toujours : l'objectif du label « Destination pour tous » est bien de développer une approche globale à l'échelle du territoire pour accueillir tous les publics sur l'ensemble de la chaîne du déplacement. Il est vrai que la candidature représente un travail important et requiert une véritable volonté politique. De plus, l'approche étant transversale, elle impose de créer des synergies entre acteurs, tant en interne (où il faut s'affranchir des silos des directions techniques) qu'en externe. Sur ce second point, il est important d'aller jusqu'à impliquer les citoyens pour réussir, non seulement à obtenir la marque mais aussi et surtout à la faire vivre et à obtenir son renouvellement dans la durée (la marque étant délivrée pour 5 ans).

Sur le numérique, enfin, il est clair que nous sommes collectivement en retard. Pourtant, l'accessibilité passe également aujourd'hui largement par les outils numériques. Il est donc important de faire monter en compétences l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le sujet. D'autant plus que l'accessibilité des sites améliore leur référencement !